

COLLEGE SCIENCES & TECHNOLOGIES

GESTION DES ABSENCES AUX EVALUATIONS

Absences Justifiées et Injustifiées

L'absence à une évaluation peut se traduire par deux modalités.

1) L'absence justifiée (ABJ)

L'absence justifiée n'est autorisée que sur les évaluations de Contrôle Continu (CC).

Les évaluations concernées par le contrôle continu comprennent notamment les tests, devoirs surveillés (DS), devoirs surveillés intermédiaires (DSI), devoirs surveillés terminaux (DST), travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD) et autres évaluations intermédiaires définies dans les modalités de contrôle des connaissances.

La saisie d'une ABJ neutralise le coefficient de l'épreuve non évaluée dans le calcul de la moyenne de l'UE.

L'absence justifiée ne peut être acceptée que sur présentation d'un justificatif figurant parmi la liste ci-après :

- Certificat médical d'incapacité
- Attestation d'absence délivrée par l'Espace Santé Etudiant (ESE)
- Certificat de décès d'un proche
- Convocation à l'examen du permis de conduire
- Copie du constat si accident sur la route le jour même
- En cas de panne, attestation de dépannage ou d'un garage
- Convocation à un concours + attestation de présence
- Attestation de présence à la journée citoyenne
- Certificat (attestation) de l'employeur pour les salariés
- Justificatif d'incident sur une ligne fourni par TBM, TransGironde, SNCF
- Justificatif de participation à une action solidaire ou aux commissions dans le cadre du « Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes » (FSDIE)
- Justificatif de convocation administrative + attestation de présence

Le Collège Sciences et Technologies se réserve la possibilité de procéder au contrôle de l'authenticité des pièces produites. Il est rappelé qu'aux termes de l'article 441-1 du code pénal, l'auteur du délit de faux et usage de faux s'expose à une peine d'emprisonnement de 3 ans et à une peine d'amende de 45 000 euros.

2) L'absence injustifiée (ABI)

L'absence injustifiée concerne les évaluations de CC et toutes les épreuves terminales pour lesquelles aucune absence justifiée n'est autorisée.

La saisie d'une ABI génère une note de 0/200 à l'épreuve concernée pour le calcul de la moyenne de l'UE.

Modalités d'attribution des absences justifiées

Le contrôle continu rassemble toutes les épreuves et évaluations intermédiaires (non terminales) organisées pendant le semestre sur une partie du programme.

Les modalités d'attribution des absences varient selon la nature des contrôles continus.

La production d'un justificatif figurant dans la liste des motifs recevables ne garantit pas automatiquement l'attribution d'une ABI. L'enseignant / service pédagogique responsable de l'évaluation apprécie la recevabilité du justificatif au regard de la situation et du respect des délais de transmission prévus.

Pour les Licences Professionnelles et les Masters, des modalités particulières peuvent figurer dans les règlements des études spécifiques de chaque mention, disponibles à la page :

<https://sciences-et-technologies.u-bordeaux.fr/scolarite/reglements-des-etudes-du-college-st>

Tests

Il s'agit d'évaluations courtes (moins de 30 minutes) organisées par groupe pendant les séances d'enseignement en cours de semestre. Elles peuvent être annoncées ou non.

Gestion des absences : *l'absence à un test entraîne une ABI. Dans la mesure où la note transmise au secrétariat pédagogique en fin de semestre peut être la moyenne de plusieurs tests, l'enseignant est le seul interlocuteur de l'étudiant et le seul juge de la recevabilité d'une justification d'absence.*

Devoirs Surveillés (DS)

Il s'agit d'évaluations de plus de 30 minutes organisées au cours du semestre, communes à tous les groupes, et nominales. Les DS sont toujours annoncés et planifiés, visibles dans l'emploi du temps.

Gestion des absences : *en cas d'absence, l'étudiant doit fournir un justificatif au secrétariat pédagogique dans la semaine suivant l'épreuve.*

Evaluations continues en Travaux Pratiques – TP et TD machine

Il s'agit des évaluations liées aux séances de travaux pratiques ou travaux dirigés sur machine (en séance et/ou comptes-rendus).

Gestion des absences : *toute absence doit faire l'objet d'un signalement accompagné d'un justificatif auprès de l'enseignant/responsable d'UE par e-mail dans les 48h afin d'envisager avec lui les possibilités de rattrapage avec un autre groupe.*

Si aucune solution de rattrapage ne peut être trouvée, l'enseignant/responsable d'UE est le seul juge de la recevabilité du justificatif.

Dans tous les autres cas (absence de justificatif, signalement hors délai lorsqu'il n'y a plus de possibilité de rattrapage), l'absence entraîne une ABI.

Autres épreuves de contrôle continu

Il s'agit de toute évaluation prenant la forme d'un dossier à rédiger par l'étudiant en groupe ou individuellement, en dehors du temps d'enseignement, et associé ou non à une soutenance orale.

Gestion des absences : *aucune dispense ni justification d'absence ne peut être accordée dans ce cas, tout défaut de remise du rapport ou du devoir maison, et/ou non présentation à l'épreuve orale entraîne une ABI.*

Les épreuves terminales

Elles sont organisées au cours de la session d'examen, sont anonymes, et portent sur l'intégralité du programme.

Aucune justification d'absence n'est acceptée. Toute absence entraîne une ABI et l'étudiant est invité à s'inscrire en seconde session si celle-ci est prévue dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

Etudiants à besoins spécifiques

Des possibilités d'aménagements en cas d'absences récurrentes sont proposées sous réserve de la constitution d'un dossier auprès du service PHASE et de l'attribution d'un statut par une commission.

Contacts :

- Pour les formations en Biologie, Physique, Chimie, Physique-Chimie, Sciences de la Terre et Environnement, Sciences de la Vigne et du Vin : anna.dory-larrazet@u-bordeaux.fr

- Pour les formations en DAEU B, CPBx, Mathématiques, Informatique, MIASHS, Sciences de l'Ingénieur : aude.mamy@u-bordeaux.fr

Les profils accompagnés en Licence :

- les étudiants en situation de handicap ou de longue maladie
- les étudiants sportifs de haut niveau, très bon niveau et de bon niveau
- les artistes confirmés
- les étudiants élus aux conseils de l'établissement (conseils centraux et conseils de composante) et les élus au CROUS
- les étudiants engagés (réserve militaire, service civique, membre du bureau d'une association...)
- les étudiants chargés de famille
- les étudiants en double cursus (dans un autre collège ou un autre établissement)
- les étudiants salariés (plus de 15h/semaine)
- les étudiants entrepreneurs (statut national obtenu)
- les femmes enceintes

Les profils accompagnés en Master :

- les étudiants en situation de handicap ou de longue maladie
- les étudiants sportifs de haut niveau, très bon niveau et de bon niveau
- les artistes confirmés
- les étudiants élus aux conseils de l'établissement (conseils centraux et conseils de composante et les élus au CROUS)

Pour plus de renseignements, contactez les chargés d'accompagnement ou rendez-vous directement aux bureaux PHASE au rez-de-chaussée du bâtiment A22.